



**Compte Rendu du Conseil municipal
du 02 juillet 2008**

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 02 juillet 2008, les points repris ci-dessous ont été traités :

1 - Règlement intérieur du conseil municipal.

2 - Règlement intérieur pour l'utilisation du poste informatique mis à la disposition des habitants en mairie à partir du 15 septembre 2008.

3 - Mesdames LEROYER Christelle et PERRODIN Martine et Monsieur THEODORE Christophe ont été désignés membres de droit pour siéger au CA du comité des fêtes.

4 - Les coûts élèves des enfants de maternelle et élémentaire ont été fixés, pour l'année 2008/2009, à 918,41 € en maternelle et à 444,94 € en élémentaire.

5 - L'augmentation des tarifs scolaires et périscolaires pour 2008/2009 a été fixée à 2,5%.

6 - Le règlement intérieur applicable dans les accueils périscolaires, la restauration scolaire et les études surveillées a été adopté.

7 - Dans le cadre de la convention Ville/Centre Socioculturel, le montant des financements ville pour l'année 2008 a été arrêté à 320 853 €.

Le Conseil Municipal a décidé de proroger d'un an la convention de délégation de mission d'intérêt général entre la Ville et le Centre arrivant à échéance le 31 décembre 2008 pour caler sa périodicité sur celle du contrat Ville CAF.

Il a été décidé de faire réaliser un audit financier et organisationnel du centre socioculturel avant de signer la nouvelle convention.

8 - Les capacités théoriques des accueils périscolaires reprises dans le contrat Ville/CAF ont été réadaptées pour prendre en compte la réalité du terrain.

9 - La liste des travaux de la compétence de Le Mans Métropole que la ville souhaite voir engagés en 2009 a été validée par le Conseil Municipal.

10 - Le ratio Promu/promouvable pour l'année 2008, après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 24 juin, a été adopté. Il est fixé à 100% pour les grades sur lesquels des promotions sont possibles.

...

11 - Les conditions fixées par la loi n° 2008-51 du 16 avril 2008, concernant la journée de solidarité, ont été déclinées pour les différents secteurs des services municipaux.

12 - Le Conseil a approuvé le lancement des travaux de remise en état des terrains d'honneur et d'entraînement du stade de football. Il a été décidé de confier à un maître d'œuvre la réalisation d'un équipement comprenant vestiaires et tribunes en prenant en compte les infrastructures existantes.

13 - Une forte progression de la contribution de la ville au Syndicat Intercommunal de Musique est constatée durant les cinq dernières années. Le Conseil Municipal a mandaté les représentants de la ville au syndicat pour mener une réflexion sur :

- Les attentes réelles de la ville pour sa population, de la part du SIM,
- Les évolutions souhaitables de la répartition des charges entre les deux communes,
- Les évolutions souhaitées par la ville vis-à-vis du SIM et de son fonctionnement,
- Les pistes de progrès à proposer au conseil municipal pour améliorer l'efficacité du dispositif sans alourdir la charge financière pour la ville.

14 - La représentation de la ville au Syndicat Intercommunal de Musique a été redéfinie.

Ont été désignés :

Comme titulaires : Maryline LEGER, Magali LENOIR, Frédéric GALLAND, Claude MAILLARD et Christophe THEODORE,

Comme suppléant : Jean Yves LECOQ

"Mulsanne Ensemble" n'a pas proposé de candidat pour couvrir le poste de suppléant proposé.

15 - Le Conseil Municipal a adhéré à l'action de défense de l'école de gendarmerie de la ville du Mans et a voté une motion demandant son maintien voire son extension.

**La date du prochain Conseil Municipal a été fixée
au mercredi 24 septembre 2008 à 20h00 en mairie.**

Mulsanne, le 03 juillet 2008



Le Maire,

**Le compte rendu détaillé est tenu à votre disposition et
consultable sur demande en mairie**